

SIGNALEMENTS

[Signalement éclairage public](#) ↗

[Signalement voirie ou espaces verts](#) ↗

[Demande d'alignement](#) ↗

[Permission de voirie](#) ↗



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie

44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.